

DÉCOUVERTE DES DROITS DE L'ENFANT ET TÉMOIGNAGES

THÉMATIQUE :
L'ENSEMBLE DE LA
CONVENTION
INTERNATIONALE DES
DROITS DE L'ENFANT
(CIDE)

OBJECTIFS

Au terme de l'activité, l'élève sera capable :

- d'expliquer brièvement ce qu'est la CIDE et son rôle ;
- d'expliquer avec ses mots où en sont les droits des enfants à travers le monde, en se concentrant sur une thématique de son choix ;
- d'identifier, à partir d'une situation réelle, quels droits de l'enfant sont bafoués.

MÉTHODOLOGIE

- Travail de groupes
- Débat

COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES

Degré 2 : UAA 2.1.3., UAA 2.1.4, UAA 2.2.2., UAA 2.2.3., UAA 2.2.5.-2. 2,6.

Degré 3 : UAA 3.1.4., UAA 3.1.5., UAA 3.1.6., UAA 3.2.2.-3. 2. 3., UAA 3.2.4., UAA 3.2.5.

NIVEAU

Degrés 2 & 3
secondaire

COMPLEXITÉ

Niveau 2

DURÉE

50-60 minutes

MATÉRIEL

- Une situation A-B ou C par élève (cf. annexe)
- Poster de la CIDE en version simplifiée
- Fiche-élève *La Convention internationale des droits de l'enfant*
- Une version simplifiée de la CIDE pour chaque élève (cf. infra « Infos utiles » pour la télécharger ou la commander gratuitement)

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 - Découverte de la CIDE

- Répartir les élèves en quatre à cinq groupes en regroupant les tables en îlots. Commencer l'activité en donnant la consigne suivante :
*Si je vous parle des droits de l'enfant, à quoi pensez-vous ? Pour répondre à cette question, je vais demander à chacun d'entre vous de réfléchir, sans parler dans un premier temps, à trois droits de l'enfant. Laisser quelques instants s'écouler.
Maintenant, échangez avec les personnes assises à vos côtés, pour voir si vous avez pensé aux mêmes droits.*
- Mise en commun : proposer aux élèves de partager leurs réflexions. Inscrire les droits auxquels ils ont pensé au tableau. Présenter ensuite la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Se référer à la Fiche *Focus sur la Convention internationale des droits de l'enfant* où des informations complètes et détaillées sont à disposition. Afficher au tableau le poster reprenant une version simplifiée de la CIDE. Fournir à chaque élève une version simplifiée de la CIDE.

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) de 1989

Le 20 novembre 1989, l'Organisation des Nations unies (ONU), qui regroupe la majorité des pays du monde, adopte la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE). À travers ce texte, signé par l'ensemble des 197 pays du monde reconnus officiellement par l'ONU, ceux-ci s'engagent à respecter et à protéger tous les enfants du monde. Aujourd'hui, parmi les 197 pays signataires de ce texte, seuls les États-Unis ne l'ont pas ratifié. Jusqu'à ce jour, aucun autre traité international relatif aux droits humains n'a suscité un tel consensus de la part des États.

ÉTAPE 2 - Les droits de l'enfant à travers trois situations concrètes

- Inviter les élèves à se regrouper en trois groupes : le groupe 1 reçoit la situation A, le 2 la situation B, et le 3 la situation C. Les situations se trouvent en annexe. Leur laisser quelques minutes pour lire silencieusement la situation reçue. Afficher ensuite les questions ci-dessous au tableau :
 - *Comment te sens-tu à la lecture de cette histoire ? Qu'en penses-tu ?*
 - *Est-ce que cela te fait penser à des faits d'actualité ou à des situations similaires dont tu aurais entendu parler ?*
 - *Est-ce qu'une telle situation pourrait avoir lieu en Belgique ?*
 - *Prends la version simplifiée de la CIDE face à toi. Quels droits sont bafoués à travers cette situation ?*
- Proposer aux élèves d'échanger leurs opinions et réflexions. Ils doivent se mettre d'accord sur les droits bafoués, et les inscrire sur un morceau de papier. Passer entre les différents groupes pour écouter ce qui se dit, et apporter d'éventuelles corrections aux droits associés aux situations.
 - Situation A : articles 19, 28, 32, 34.
 - Situation B : articles 18, 19, 24, 28, 36.
 - Situation C : articles 6, 22, 24, 27.
- Former ensuite des trios d'élèves, où chaque trio est composé d'un représentant de la situation A, d'un représentant de la situation B, et d'un autre de la situation C. Chaque représentant explique aux deux autres en quoi consiste la situation de l'enfant reçue, et résume ce qui s'est dit lors des échanges à l'étape précédente.

ÉTAPE 3 - Débriefing et point sur la situation des droits de l'enfant à travers le monde

- Débriefing suite à l'activité qu'ils viennent de vivre :
 - Que reprenez-vous de cette activité et des échanges qui ont eu lieu ?*
 - Apporter quelques compléments d'information (cf. Fiche *Focus sur la situation des droits de l'enfant dans le monde*).
- Distribuer la fiche-élève *Focus sur la Convention internationale des droits de l'enfant*. La parcourir ensemble. En discuter. Conclure l'activité, et proposer aux élèves d'agir en faveur d'enfants dont les droits sont bafoués à travers le monde.

Action

Il est possible de terminer cette activité en expliquant la situation d'un jeune prisonnier d'opinion ou d'un jeune défenseur des droits humains menacé soutenu par Amnesty International et en proposant aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne. Des cartes postales à adresser à des individus en danger dont les droits humains ont été bafoués peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur **www.amnesty.be/inscriptions**

Infos utiles

- Pour télécharger la Convention internationale des droits de l'enfant en version simplifiée ou la commander : **www.amnesty.be/cidejeunes**
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable nos fiches focus sur les droits de l'enfant accessibles sur : **www.amnesty.be/plateforme**

ANNEXES/DOCUMENTS DE L'ACTIVITÉ

Témoignages recueillis par l'UNICEF

Situation A : Shetra, victime d'exploitation sexuelle

Bien que la violence sexuelle touche toutes les couches de la société, elle reste au Bangladesh un sujet tabou dont personne ne parle. Résultat : de nombreux enfants exploités à des fins commerciales par l'industrie du sexe ne le disent à personne.

Shetra est une adolescente de 13 ans, victime d'exploitation sexuelle. Voici son histoire :

« Mon père est mort à l'âge de six ou sept ans si bien que ma mère a toujours dû travailler pour nous faire vivre. Quand ma mère va au travail, je m'occupe de ma plus jeune sœur qui a seulement onze mois. Mon autre sœur a huit ans. Nous vivons toutes les quatre dans une maison que nous louons à Barisal, mais le loyer est très élevé. Souvent, le travail de ma mère comme femme de ménage ne lui rapporte pas assez d'argent et la situation devient difficile. Parfois, nous n'en avons pas assez pour nous nourrir ou payer le loyer. Récemment, je me suis mise à me dire que je devrais vraiment gagner de l'argent pour nous sortir de là et alors j'ai décidé de chercher un travail.

Pendant une courte période, j'ai eu un travail comme femme de ménage. Mon employeur me battait et me donnait seulement un repas par jour. Alors je suis partie. Deux mois plus tard, j'ai commencé à me livrer au commerce sexuel. Ma mère ignore où je vais quand je sors pour rencontrer des hommes. Je lui dis que je vais voir une amie. Quand je lui donne ensuite l'argent et qu'elle me demande d'où il provient, je lui raconte que j'ai trouvé un travail sur les chantiers, le long des routes, et que je taille des briques. C'est ce que je raconte à tout le monde.

J'ai commencé à me livrer au commerce sexuel à cause d'un de nos voisins. C'était un ami proche de ma famille et je l'appelais "tonton" même si nous n'étions pas parents. Un jour, il m'a appelée pour me dire qu'il y avait quelqu'un chez lui dont je devais faire connaissance. Quand je suis entrée dans sa maison, il m'a présentée à un homme en me disant que je devais également l'appeler "tonton". Nous sommes allés ensemble dans un hôtel et cela a été ma "première fois". Cela m'a fait très mal. Depuis ce moment, deux ou trois fois par semaine, je vais à l'hôtel avec ce tonton. Une fois, il m'a emmenée chez lui alors que personne d'autre ne s'y trouvait. Je suis allée dans d'autres hôtels et parfois dans des maisons privées quand les épouses n'étaient pas là.

Normalement, ce sont les hommes mûrs qui s'adressent à moi. Je pense qu'ils ont généralement plus de quarante ans. D'habitude, mon voisin m'appelle quand il y a un homme pour moi. Je ne sais pas s'il appelle d'autres filles, mais c'est très possible. Je voudrais bien m'arrêter de faire cela, mais je ne sais pas comment m'y prendre, car ma mère a besoin d'argent. Je ne veux pas continuer, car je sais qu'alors je n'aurai aucune instruction. Mais j'ai besoin d'aider ma famille. »

Source : www.unicef.org/french/infobycountry/bangladesh_46449.html

Situation B : Laila, mariée de force à l'âge de 13 ans

Yémen – Un après-midi, Laila est rentrée de l'école, impatiente de raconter à sa mère ce qu'elle avait appris et les jeux auxquels elle avait joué avec ses amis. La jeune fille, âgée de 13 ans, a trouvé sa mère couchée dans son lit. En s'approchant, elle s'est aperçue que sa mère était en train de pleurer. Laila a alors pensé qu'il devait s'être passé quelque chose de très grave. Le père de Laila, Nasser, a alors fait irruption dans la maison en hurlant son nom. Laila s'est demandé ce qu'elle avait pu faire de mal.

« Mon père m'a alors informée que je marierais deux semaines plus tard », se souvient-elle. « Pendant un instant, j'ai cru qu'il plaisantait... j'ai essayé de parler, mais aucun mot n'est sorti. Aucune discussion ou négociation n'était possible ; l'affaire était conclue. Je me suis mise à crier, et ma mère s'est précipitée vers moi, mais mon père en colère a menacé de me battre – ou même de me tuer – si je refusais. J'étais désespérée. On aurait dit un cauchemar. J'ai vu le monde s'effondrer autour de moi. Je voulais que ce cauchemar cesse pour pouvoir retourner à l'école avec mes amis. »

En effet, Laila était encore à l'école, en 6e. Elle explique : *« J'étais une enfant insouciant, qui rêvait du meilleur. (...) J'ai été forcée de me marier à un homme de 20 ans de plus que moi. Une fois mariée, je suis tombée malade. On m'a emmenée à l'hôpital, j'ai continué d'avoir des saignements durant deux mois. Une fois, j'ai tenté de mettre fin à mes jours, mais mon mari m'en a empêchée. Je ne supportais plus la moindre discussion, je devenais nerveuse à chaque fois qu'il me parlait. Sans doute parce que le mariage avait eu lieu trop tôt et que je n'avais pas conscience de ce que cela impliquait. Beaucoup de gens disent : "Quand une fille a 8 ans, elle est prête pour le mariage". Les filles sont toujours lésées. J'aurais aimé finir l'école. Mais j'ai été détruite par ce mariage. Je me suis retrouvée avec un homme qui voulait jouir de ses droits conjugaux. Ils ont détruit ma vie. »*

La famille de Laila a finalement assuré son salut. Ses oncles ont essayé de persuader Nasser de la laisser finir ses études. Mais des engagements financiers avaient été effectués dans le cadre de ce mariage – et Laila a été mariée de force. Grâce à l'aide de certains membres de sa famille, Laila a pu s'enfuir la nuit de son mariage. Elle vit désormais avec sa grand-mère à l'autre bout de la ville. Laila n'a pas eu à vivre avec son mari et n'a pas été forcée de « consommer » le mariage. D'après la loi yéménite, Laila est toujours mariée légalement. Son mari demande maintenant qu'elle revienne auprès de lui ou qu'il reçoive une compensation financière. Laila se bat pour obtenir le divorce. Alors que ce processus qui s'annonce complexe traîne en longueur, Laila veut retourner à l'école. Mais sa famille craint qu'elle ne se fasse enlever. Alors, pour l'instant, sa vie reste en suspens.

« Je ne suis pas sûre de pouvoir un jour sortir de ce cauchemar. Je prie pour que mes sœurs cadettes n'aient jamais à subir ça. »

Source : www.unicef.org/french/infobycountry/yemen_72918.html

Situation C : Syed, militant pour la protection de la planète

Syed Aown Shahzad a aujourd'hui 24 ans, il en avait 16 au moment où il a écrit cet article pour l'UNICEF. Militant pour la jeunesse, il est né à Lahore au Pakistan. Il a participé aux délégations de jeunes au Sommet de 2009 sur le changement climatique et au 20e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Il continue ses efforts de sensibilisation aux questions mondiales comme le changement climatique et les droits des enfants au Pakistan et ailleurs.

« Nous, les adolescents du Pakistan (nous sommes 40,5 millions parmi les 176 millions d'habitants) sommes bien conscients que nous héritons d'une planète éprouvée par le changement climatique. Tout comme d'autres pays en voie de développement qui souffriront le plus des conséquences du réchauffement de la planète, le Pakistan n'a guère contribué aux émissions mondiales, mais il lui faut tout de même faire face aux terribles conséquences des marées de tempête, des catastrophes naturelles et des pluies torrentielles. La hausse du niveau de la mer et les changements climatiques brutaux ont déjà entraîné des inondations et des sécheresses, ce qui a réduit les moissons et l'accès à l'eau douce et a nui à la production industrielle, Nous avons besoin de prendre des mesures correctives si nous voulons éviter de devenir des "réfugiés de l'environnement".

Le changement climatique au Pakistan et dans le monde est particulièrement néfaste pour les enfants qui sont plus vulnérables que les adultes à la maladie, à la malnutrition et à l'exploitation. Le réchauffement planétaire et les phénomènes météorologiques extrêmes contribuent à la propagation de maladies comme le paludisme, la dysenterie et la pneumonie. Il s'agit de certaines des principales causes de décès au Pakistan parmi les enfants âgés de moins de 5 ans. L'agriculture (24 % de notre produit intérieur brut) souffre de la sécheresse qui entraîne une chute du rendement des cultures et l'épuisement des ressources.

Les événements récents ont donné une preuve spectaculaire de l'effet catastrophique du changement des conditions climatiques au Pakistan. Des pluies torrentielles sans précédent ont entraîné des inondations dévastatrices en juillet 2010. Le bilan initial s'est élevé à environ 1 600 morts, mais de nombreuses autres personnes ont été portées disparues. On estime que les inondations ont affecté quelque 20 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, et de très nombreuses personnes sont isolées et en détresse, et attendent de l'aide. La plupart ont fui leurs foyers en n'emportant que les vêtements qu'ils avaient sur le dos. En plus des risques sanitaires résultant des inondations et de la pénurie d'aliments, d'eau et d'abris, le pays fait face à une catastrophe économique en raison de la destruction de son infrastructure agricole. Des millions d'hectares de cultures ont été inondés et emportés par les eaux, et le bétail a été décimé.

Ce pays sous les eaux est maintenant confronté à un nouveau désastre : les inondations au Pakistan risquent de décimer la jeunesse du pays. L'une des menaces les plus importantes est celle de l'apparition de maladies d'origine hydrique comme le choléra ou la dysenterie. Comme dans la plupart des catastrophes naturelles, les enfants risquent fort également d'être séparés de

leurs familles et de succomber aux dangers du travail des enfants, des sévices et de l'exploitation. Plus de 5 500 écoles ont été détruites ou emportées. On ne peut pas rester les bras ballants et regarder cette génération disparaître. En tant que citoyens du monde, nous devons aider ces jeunes à survivre à ce désastre et à en émerger comme des modèles de courage, d'endurance et de détermination.

Il faut agir maintenant – non seulement pour répondre à cette récente tragédie, mais également pour faire face au problème du réchauffement de la planète. En tant qu'adolescents, nous avons un ennemi commun : les gaz à effet de serre. Pour réussir, nous devons tous travailler ensemble pour aider les autres, utiliser des énergies douces et créer des lois pour protéger notre planète et ses habitants. »

Source : www.unicef.org/french/sowc2011/syedaownshahzad.php